

 V I L L E D E G E N È V E	Législature 2025-2030 Délibération PRD-416 Séance du 23 juin 2026
---	---

Approbation du rapport d'activité et comptes 2024 de la Fondetec (PRD-416)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition de de la commission des finances,

décide:

par 60 oui et 6 abstentions

Article unique. – Le rapport annuel 2024, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2024, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 10 avril 2025 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.